



STAGE CIBLE PREPARATION DU 10 AU 16 FÉVRIER 2019

Je soussigné(e)

Responsable de l'élève

Confirme l'inscription* de mon fils/ma fille de formation Bac voie **ES – S – STG** (rayez les mentions inutiles) à la formule de stage Cible Préparation suivante :

- Stage préparation **ACCES**
- Stage préparation **ACCES/SESAME** (cochez la formule choisie)

Date et signature :

*Tout désistement intervenant moins de 15 jours avant le début du stage n'entraîne qu'un remboursement partiel des frais d'inscription.

STAGE CIBLE PREPARATION

Règlement intérieur

A. Règles de sortie de l'établissement

Il est interdit aux élèves de quitter l'enceinte de l'établissement pendant la durée du stage sauf autorisation parentale signée envoyée à l'association ou cas d'urgence. L'élève ne pourra quitter l'établissement sans avoir au préalable obtenu l'accord du directeur de l'association.

B. Le tabac

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement. De nombreuses alarmes sont installées, notamment dans les chambres et déclenchent l'intervention automatique des services de sécurité à la moindre trace de fumée. Ce service nous étant facturé, tout élève responsable du déclenchement de l'alarme se verra facturer cette somme.

Compte-tenu de l'impossibilité pour certains élèves de ne pas fumer pendant une semaine, une pause de dix minutes est organisée chaque midi et chaque soir pour les fumeurs, encadrée par les Cibleurs à l'entrée de l'établissement.

De plus, la consommation d'alcool et de substances illicites est interdite pendant le stage.

C. Les repas

Les repas sont pris dans le réfectoire de l'établissement.

Les repas sont servis à heures fixes :

Petit-déjeuner : 07h30-08h10

Déjeuner : 12h-13h20

Goûter : 17h15-17h30

Dîner : 19h -20h

En dehors de ces horaires, aucun repas ne sera servi. Il est donc demandé aux élèves de respecter les horaires et d'adopter une attitude correcte envers les membres du personnel de l'établissement, en particulier le personnel de la cantine.

D. La vie en internat

L'internat des filles et l'internat des garçons sont soumis aux mêmes règles de fonctionnement :

Le réveil est prévu à 7h et l'extinction des feux a lieu à 23h chaque jour.

Les internats sont fermés dès 8h15 et sont ré-ouverts après le devoir surveillé du soir.

Pendant l'ouverture des internats, la surveillance des deux bâtiments par les Cibleurs est permanente. La bonne

entente entre élèves de l'internat ainsi que le respect des consignes données par les Cibleurs doivent être acceptés par tous.

Il appartient aux élèves de prendre leurs dispositions pour ne pas laisser d'objets de valeur dans les chambres. En cas de vol, l'association décline toute responsabilité.

Un état de lieux a été effectué avant l'arrivée des élèves. Chaque élève est tenu de restituer sa chambre à la fin du stage dans l'état dans lequel il l'a trouvée.

E. Les cours

L'élève s'engage à respecter les horaires suivants :

8h15 - 11h15 / 11h20 - 12h20 ou 12h20 - 13h20 / 14h15

- 17h15 / 17h30 - 19h : cours

20h - 21h30 : épreuve surveillée

L'élève s'engage également à respecter l'ensemble des professeurs présents lors du stage, ainsi que ses camarades de classe. De même, il conviendra de respecter le matériel mis à la disposition des élèves dans les classes.

F. Les moments de détente

La salle de détente est ouverte lors des différentes pauses de la journée. Après le devoir surveillé, les élèves ont accès à la salle de sports, à condition de porter des chaussures propres. Toute dégradation observée dans l'un de ces deux endroits sera facturée à l'élève responsable.

G. Engagement de l'élève

L'inscription d'un élève au stage vaut adhésion à l'ensemble des règles en vigueur pendant le stage. Tout manquement à l'un des points du règlement pourra entraîner la tenue d'un Conseil de discipline, dont la décision ultime pourra être le renvoi du stage.

Je soussigné(e),

reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à

Le

Signature du tuteur :

Signature de l'élève :



STAGE CIBLE PREPARATION

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE DE L'ETABLISSEMENT

Je soussigné(e)

Responsable de l'élève

Autorise mon fils/ma fille :

- A sortir de l'établissement* dans lequel se déroule la semaine de stage Cible Préparation 2019 en cas de force majeure :

OUI - NON (rayez les mentions inutiles)

- A sortir de l'établissement 10 minutes midi et soir, encadré(e) par des Cibleurs, pour fumer une cigarette :

OUI - NON (rayez les mentions inutiles)

Date et signature :

*En 2019, le stage Cible Préparation de février se déroulera à l'institut agricole d'Hazebrouck (59) .



Cher élève, cher parent,

L'équipe de *Cible Préparation* souhaite tout d'abord vous remercier pour l'intérêt que vous nous portez !

Nous souhaitons aussi vous rappeler de **ne pas oublier de vous inscrire en ligne sur le site**, dans la catégorie « inscription ». C'est une étape importante **pour nous** et **pour vous** ! Vous recevrez alors un mail automatique avec la liste des documents que vous devrez nous envoyer pour votre inscription, ainsi que l'ordre auquel adresser votre chèque.

Bonne journée !

L'équipe de *Cible Préparation*



STAGE CIBLE PREPARATION DU 10 AU 16 FÉVRIER 2019

FORMULE DE STAGE CHOISIE

Je soussigné(e)

.....

Responsable de l'élève

.....

Confirme l'inscription* de mon fils/ma fille de formation Bac voie **ES – S – STG** (rayez les mentions inutiles) à la formule de stage Cible Préparation suivante :

- Stage préparation **ACCES**
- Stage préparation **ACCES/SESAME** (cochez la formule choisie)

Date et signature :

*Tout désistement intervenant moins de 15 jours avant le début du stage n'entraîne qu'un remboursement partiel des frais d'inscription.